NATIONAL CAPITAL COMMISSION
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

N°

2022-P67

Au

Conseil
d'administration

Pour

DÉCISION

Date
:

2022-04-07

Sujet/titre

Réaménagement de la pointe Nepean — Mise en œuvre de la partie 1 — Modification du plan du site comprenant le déplacement du monument de Champlain et la réinstallation de la statue du guide Anishinabe

But de la proposition

- Obtenir l'approbation du design pour une modification du plan du site pour la mise en œuvre de la partie 1, incluant le déplacement du monument de Champlain et la réinstallation de la statue du guide Anishinabe sur la pointe Nepean.

Recommandation

- QUE l'approbation fédérale du design pour la modification du plan du site, le déplacement du monument de Champlain et la réinstallation de la statue du guide Anishinabe de la mise en œuvre de la partie 1 du projet de réaménagement de la pointe Nepean soit accordée, conformément à l'article 12 de la *Loi sur la capitale nationale*; et
- QUE la signature des documents de l'approbation fédérale du design soit déléguée au vice-président, Direction de l'aménagement de la capitale;

Soumise par :

Alain Miguelez, vice-président, Direction de
l'aménagement de la capitale
Nom

Signature

Soumise par :

Pierre Vaillancourt, vice-président, Direction du design et
de la construction
Nom

Signature

1. Pouvoirs

Article 12 de la *Loi sur la capitale nationale*.

2. Description du projet

Contexte

Le projet de réaménagement de la pointe Nepean a fait l'objet d'un concours de design international en 2017. En novembre, le conseil d'administration de la Commission de la capitale nationale (CCN) a approuvé le concept « Paysage de la grande rivière » préparé par Janet Rosenberg & Studio Inc. comme gagnant du concours.

Le design du réaménagement de la pointe Nepean est axé sur la création d'un espace vert urbain contemporain offrant des possibilités de mobilisation et d'interprétation, tout en créant des liens physiques pour un environnement convivial pour les visiteurs. Le plan conceptuel approuvé comprenait :

- L'amélioration du parc : nouveaux sentiers pédestres, plates-bandes, relief du terrain, mobilier et éclairage, ainsi que la structure de la Pointe aux murmures, la « Perspective » surélevée avec le monument Samuel de Champlain et l'intégration d'œuvres d'art existantes du Musée des beaux-arts du Canada (MBAC);
- Le remplacement d'une section de la clôture périphérique existante par un saut-de-loup (élément paysager en retrait);
- Trois nouvelles entrées pour faciliter l'accès à la pointe Nepean, dont :
 1. L'aménagement d'une nouvelle passerelle reliant la pointe Nepean au parc Major's Hill;
 2. Une entrée améliorée le long de la rue St. Patrick;
 3. Une entrée améliorée de la promenade Sussex, sur la propriété du MBAC, par le sentier Op Art;
- La possibilité d'une connexion physique entre le sentier du périmètre de la pointe Nepean et la cafétéria du MBAC.

La mise en œuvre de la partie 1, dont la construction devrait être terminée en 2023, comprend la majorité des caractéristiques du plan, à l'exception des entrées des rues St. Patrick et Sussex. Ces entrées feront partie d'une prochaine phase de mise en œuvre et feront l'objet d'un examen distinct et d'un processus d'approbation fédéral à une date ultérieure.

Tout au long de l'évolution du projet, il a été renvoyé au conseil d'administration pour l'approbation fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières (AFUSTID) à plusieurs étapes clés, à savoir :

- Septembre 2019 — Niveau 2 de l'AFUSTID pour la démolition du théâtre, de la billetterie et des gradins de l'Astrolabe (SIIGB #21584)
- Avril 2020 — Niveau 3 du plan conceptuel révisé de l'AFUSTID et 50 % du design élaboré de la mise en œuvre de la partie 1 (mur périphérique/saut-de-loup et passerelle piétonnière) et du déplacement temporaire du monument de Champlain, de la statue du guide Anishinabe et de deux plus petits monuments (SIIGB #18742 et #22752)
- Janvier 2021 — Niveau 3 de l'AFUSTID, 95 % du design de la mise en œuvre de la partie 1 (éléments restants du parc : sentier du périmètre, structure de la Pointe aux murmures et éléments paysagers connexes) (SIIGB #23052)

Progrès du plan d'interprétation et modification du plan du site

À la suite de cette série d'approbations, et à mesure que les travaux de démolition et de construction ont commencé, le personnel de Design et construction (D&C) de la CCN a continué l'élaboration d'un plan d'interprétation pour le site. Au final, l'élaboration continue du plan d'interprétation a entraîné une modification du plan du site, un changement important pour lequel on demande l'approbation du conseil d'administration au moyen de cette présentation.

Consultation des intervenants

Dans le cadre de l'élaboration du plan d'interprétation du parc, la CCN a entrepris des consultations (voir la section 5) avec deux groupes d'intervenants, qui sont :

- Les intervenants fédéraux
- Les intervenants des Premières Nations

Au cours de ces séances, la CCN et ses consultants ont présenté la conception du site et les grandes lignes du plan d'interprétation dans le but de recueillir les premières réflexions sur la proposition et les thèmes d'interprétation possibles. Dans le cadre d'un processus itératif, les groupes d'intervenants ont été consultés à maintes reprises tout au long de 2021 et seront mobilisés de nouveau avant l'achèvement du plan afin que leurs commentaires puissent être intégrés en ce qui a trait aux améliorations finales. Le plan complet devrait être terminé et présenté au Conseil d'administration sous forme de demande d'approbation fédérale de niveau 2 distincte à l'été 2022.

Tout au long de ces séances de consultation, des questions et des thèmes semblables ont été soulevés par les deux groupes d'intervenants. Principalement, ils ont identifié un besoin évident de fournir des contrepoids et un équilibre sur le site, en particulier en ce qui concerne le monument de Champlain situé au sommet du site et qui sert d'élément visuel et symbolique dominant dans le plan. De même, les deux groupes ont exprimé le désir d'intégrer de multiples perspectives et points de vue culturels sur le site, dont la communication de l'histoire, des récits et des expériences des Algonquins, ce qui serait

extrêmement difficile à présenter vu la présence dominante du monument de Champlain sur le site.

Élaboration du plan d'interprétation

Afin d'intégrer cette rétroaction dans le plan d'interprétation de façon significative, il a été déterminé que l'approche d'interprétation du site devrait considérer le paysage comme le point de référence organisationnel, plutôt que de s'appuyer sur les moyens traditionnels de raconter l'histoire (par ex. uniquement pour réinstaller les bornes/panneaux d'information précédents.). « Paysage de la grande rivière », le concept de base de la proposition initiale gagnante est la vision et la base du plan d'interprétation. Cela se manifeste dans la relation que les visiteurs auront avec le panorama époustouflant du parc sur le *Kichi Sibi*, ou la rivière des Outaouais, et de la zone centrale environnante de la capitale. Le thème principal de la stratégie d'interprétation est l'*orientation*, non pas sous la forme de panneaux typiques, mais symboliquement dans la façon dont les visiteurs naviguent sur le site par le biais de caractéristiques physiques du paysage comme les sentiers, les boisés et la rivière pour s'orienter d'un secteur du parc à l'autre. Il s'agit d'une occasion de renouer avec la nature et de revenir à la rivière comme principale caractéristique. L'accent mis sur le paysage permettra d'établir un terrain d'entente neutre comme base pour la narration de récits sur cet endroit et permettra une expérience holistique du site tout en favorisant un équilibre de points de vue qui seront exprimés et clairement entendus par les visiteurs.

Cette approche a été inspirée par la rétroaction formulée par les membres de la collectivité des Premières Nations pour utiliser des histoires sur les êtres humains et les éléments naturels afin de situer la rivière des Outaouais et le paysage en général. Par conséquent, les éléments d'interprétation sur le site comporteront un minimum de panneaux et reposeront plutôt sur des éléments représentant les relations humaines, naturelles et animales avec la rivière pour raconter l'histoire des lieux. Ces éléments se veulent poétiques pour raconter des histoires et susciter la curiosité des visiteurs. D'autres détails sur les caractéristiques d'interprétation proposées sont toujours en cours d'élaboration et seront présentés au conseil d'administration dans le cadre de la prochaine demande d'approbation de niveau 2 prévue pour l'été 2022.

Le volet audio proposé à l'origine dans le cadre de la proposition « Paysage de la grande rivière » est toujours en cours d'élaboration, en consultation avec les groupes d'intervenants. Cet élément artistique, qui permettra l'expression d'une diversité de voix et de perspectives, est parfaitement compatible avec l'orientation actuelle du plan d'interprétation. Pour l'instant, les commodités de base pour cette future installation sont prises en compte dans les plans de construction. Un budget a été réservé pour l'équipement spécifique et la création du contenu pour la livraison de cette installation à une date ultérieure, après l'achèvement des travaux de la Partie 1 : Mise en œuvre du parc.

Modification du plan d'implantation — Déplacement du monument de Champlain et réinstallation de la statue du guide Anishinabe

Entre-temps, afin de donner suite à l'approche interprétative et d'assurer une intégration plus équilibrée des points de vue dans l'interprétation du parc, le personnel de la CCN et l'équipe de consultants ont examiné le design du parc. À la suite de ce processus, il est recommandé d'apporter une modification importante sur le plan du site, c'est-à-dire de déplacer le monument de Champlain de sa position initiale au sommet du site (sur la partie « Perspective ») à une autre position mieux intégrée au paysage du parc.

Dans le cadre du processus de consultation et des discussions internes, la CCN a réalisé que replacer le monument de Champlain dans la même zone qu'il occupait auparavant et le maintenir en hauteur envoient un message fort qui n'est pas inclusif ni représentatif de tous les Canadiens. Cette position favorise une interprétation singulière de l'histoire, qui éclipse les perspectives divergentes, détourne l'attention de l'expérience du site et de l'importance que l'on souhaite accorder au paysage, et est fondamentalement incongru et en contradiction avec la rétroaction reçue lors des consultations avec les intervenants et l'orientation du plan d'interprétation.

Compte tenu des résultats de la Commission de vérité et réconciliation du Canada et de ses 94 appels à l'action (2015) visant la réconciliation entre les Canadiens et les peuples autochtones, il a été déterminé qu'un autre emplacement pour le monument serait proposé comme geste authentique pour permettre l'intégration d'autres voix dans l'interprétation et le message du site. Après examen, réflexion et dialogue avec les groupes d'intervenants, la CCN a proposé l'emplacement actuel du monument de Champlain, parmi la zone boisée le long du sentier qui mène à la partie « Perspective ». Cet endroit offre une vue claire sur la Colline du Parlement, reliant cette première arrivée européenne au cœur institutionnel de la nation, tout en laissant de l'espace sur le site pour l'ajout d'autres récits, dont les histoires du peuple algonquin avant et après le contact.

Initialement installée à la pointe Nepean en 1918, et relocalisée à l'extrémité nord du parc Major's Hill dans les années 1990, le projet de réinstallation de la statue du guide Anishinabe est un sujet de discussion récurrent pour la CCN et ses intervenants depuis le début du projet de réaménagement du parc. La passerelle piétonnière proposée et la machinerie de construction requise pour la mise en œuvre de cette nouvelle structure ont perturbé l'extrémité nord du parc Major's Hill et ont empêché de laisser cette statue en place. Par la suite, cela a entraîné une nouvelle réflexion sur la statue du guide et sur la façon dont elle pourrait être intégrée dans le réaménagement et la nouvelle vision de la pointe Nepean.

En avril 2020, le conseil d'administration de la CCN a approuvé la relocalisation temporaire de la statue du guide afin de faciliter les travaux de construction sur le nouveau pont. Par conséquent, la statue a été temporairement déplacée en novembre.

Cette perturbation inévitable a incité la CCN et ses intervenants à chercher un nouvel emplacement pour la statue du guide Anishinabe.

Grâce aux commentaires reçus des membres des collectivités des Premières Nations et des intervenants fédéraux lors des séances de mobilisation en cours, ainsi qu'à l'examen interne, il a été déterminé que la statue du guide devait retourner à la pointe Nepean. L'emplacement final proposé le long du sentier du périmètre nord du parc place la statue à proximité du *Kichi Sibi* (rivière des Outaouais) et de son confluent avec deux affluents (Gatineau et Rideau), réattribuant ainsi son rôle au guide d'observer ces cours d'eau, de surveiller la circulation à l'arrivée et de signaler les dangers, et, ultimement, de renforcer la primauté du paysage à la base du concept de « Grande rivière ». Voici d'autres avantages de l'installation à cet endroit :

- Animation améliorée à partir des places assises le long des baies au nord du sentier périphérique;
- Visibilité accrue à partir de l'espace gazonné du parc et du sentier à paliers;
- La compatibilité avec les caractéristiques de conception actuelles du parc, dont le pavage environnant pour favoriser l'interaction des visiteurs avec la statue, ainsi que le mur pour s'asseoir et un banc de bois adjacents offrant un équilibre approprié en termes d'échelle; et
- Des possibilités d'aménagements grâce à l'intégration de panneaux d'interprétation pour la statue située dans la salle de repos.

Des changements connexes au stationnement pour tenir compte des ajustements font également partie de cette modification. Il s'agit notamment :

1. Des changements liés au nouvel emplacement proposé du monument de Champlain, à savoir :
 - Le pavage et des sièges supplémentaires pour fournir un emplacement approprié pour le monument;
 - Une base plus petite, modifiée et adaptée à partir de la pierre de l'ancienne base pour permettre à la statue d'être plus basse dans le paysage et d'être à une échelle plus humaine; et
 - L'intégration du monument de sondage et de la balise de limite internationale, ainsi que des panneaux d'interprétation liés à la période de contact de l'histoire et à l'arrivée des Européens dans la région.
2. Des changements apportés à la « Perspective » (ancien emplacement du monument), à savoir :
 - La reconfiguration de cette zone afin d'offrir de nombreuses places assises devant la rivière; et
 - Un élément de plantation central constitué d'une pinède et de vivaces, remontant jusqu'au paysage avant le développement de la pointe Nepean, revenant au

thème « Paysage de la grande rivière » tout en modérant le climat à la partie « Perspective ».

Processus de dénomination des parcs

Afin d'étendre davantage le renouvellement de la vision du parc, un processus de changement de nom est en cours parallèlement aux processus d'aménagement du site et du plan d'interprétation. Dirigée par la division Affaires publiques et d'entreprise de la CCN, cette initiative, à laquelle participeront des membres des collectivités des Premières Nations, devrait prendre fin d'ici l'été 2022.

3. Analyse du personnel de la CCN/Risques et mesures d'atténuation

3.1 Analyse du personnel de la CCN

- La proposition actuelle représente un consensus entre la CCN et ses principaux groupes d'intervenants, soit les collectivités des Premières Nations et les intervenants fédéraux (ministère du Patrimoine canadien et MBAC). L'approche représente un effort sincère pour intégrer d'autres perspectives dans l'interprétation de cet important projet de réaménagement et aller au-delà d'une interprétation unique de l'histoire afin que ce parc central de la CCN soit vraiment plus inclusif et accueillant pour tous les Canadiens.
- La proposition est plus authentique en ce qui concerne la Commission de vérité et réconciliation et ses 94 appels à l'action (2015), dans l'esprit de travailler à la réconciliation au sein du Canada et de permettre à la fois l'espace et la possibilité de représenter les cultures et les points de vue des Premières Nations sur le site.
- La proposition est également plus conforme aux approches contemporaines des monuments, notamment dans le but de fournir une présentation équilibrée de l'histoire. L'approche proposée permet de conserver le monument de Champlain sur place, bien que dans un endroit moins bien en vue, pour le retour du guide Anishinabe, et de présenter ces pièces d'histoire selon un récit plus vaste et plus multidimensionnel dans le cadre du plan d'interprétation du site.
- Le plan d'interprétation du parc de la pointe Nepean est en cours et devrait être terminé à l'été 2022. La version finale est en attente d'autres consultations avec les Premières Nations et les groupes d'intervenants fédéraux. Il sera assujéti à une approbation fédérale distincte de niveau 2 par le Comité exécutif du conseil d'administration de la CCN lorsqu'il sera terminé.

3.2 Risques et mesures d'atténuation

Risque	Probabilité	Impact	Atténuation
	F/M/É	F/M/É	
L'exécution d'un design qui, au final, n'est pas	Moyen	Faible	La CCN, avec l'aide de l'équipe de consultants, a cherché à

Public	Proposition visant l'approbation fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières		
--------	---	--	--

inclusif dans sa mise en œuvre sur le site.			minimiser ces risques en élaborant le plan d'interprétation et en maximisant la participation des intervenants au projet.
L'exclusion des perspectives autochtones de la conception ne répond pas aux recommandations de la Commission de vérité et réconciliation et ne favorise pas l'inclusion.	Élevé	Moyen	Comme il a été mentionné plus haut, la CCN a cherché à minimiser les risques en mobilisant les intervenants et en élaborant le plan d'interprétation du site.

3.3 Résolution des commentaires du CCUDI

- À la rencontre du 27 août 2020 du Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier (CCUDI) de la CCN (voir l'extrait du procès-verbal à l'annexe C), le Comité a exprimé son enthousiasme pour ce projet à venir et a appuyé la conception de manière générale.
- Des commentaires précis concernant la hiérarchie des éléments de conception et la création d'espaces réservés autochtones ont été notés et pris en considération dans le cadre de cette modification de conception.

4. Liens stratégiques

- Mandat de la CCN : « *Guider et contrôler l'utilisation et l'aménagement des terres fédérales dans la région de la capitale du Canada, et entretenir les sites patrimoniaux dans la région de la capitale du Canada, notamment... les lieux commémoratifs* ».
- Plan d'entreprise de la CCN, 2021/2022 à 2025/2026 – Priorité no 4.
- Plan de la capitale du Canada de la CCN, 2017-2067 (2017) – Projet jalon no 17
- Plan de secteur du cœur de la capitale du Canada de la CCN (2005)
- Protection du panorama de la capitale du Canada de la CCN (2007)
- Plan lumière de la capitale de la CCN, 2017-2067 (2017)

5. Consultations et communication

- Des séances de consultation ont eu lieu avec des intervenants des Premières Nations, soit des représentants de deux Premières Nations, les Anishinabeg de Kitigan Zibi et les Algonquins de Pikwàkanagàn, ainsi que des agents de liaison de la CCN (4 février et 7 décembre 2021 et 10 février 2022).
- Des séances de consultation ont eu lieu avec des intervenants fédéraux, soit un groupe multidisciplinaire de représentants de la CCN, du ministère du Patrimoine

canadien et du MBAC, ainsi que des membres clés des équipes de consultants en design et interprétation (14 janvier et 13 décembre 2021).

6. Prochaines étapes

- Printemps 2022 – Élaboration d'un plan d'interprétation à 90 % et consultation de suivi avec les groupes d'intervenants (Premières Nations et intervenants fédéraux)
- Été 2022 :
 - Présentation du plan d'interprétation final
 - AFUSTID pour le réaménagement de la pointe Nepean – Interprétation du site (niveau 2)
 - Processus de changement de nom de parc à terminer
- Printemps 2023 – Quasi-achèvement de la construction

7. Liste des annexes

Annexe A – Pointe Nepean : Plan et images du site modifiés

Annexe B – Extrait de la pointe Nepean : Plan d'interprétation, jalon : Thèmes et histoires

Annexe C – Extrait du procès-verbal de la réunion du CCUDI (27 et 28 août 2020)

Annexe D – Résumé des réunions des intervenants des Premières Nations de la pointe Nepean (4 février et 7 décembre 2021, et 10 février 2022)

Annexe E – Résumé des réunions des intervenants fédéraux (14 janvier et 13 décembre 2021)

8. Auteurs de la proposition

Alain Miguelez, vice-président, Direction de l'aménagement de la capitale (AC)

Pierre Vaillancourt, vice-président, Direction du design et de la construction (D&C)

Isabel Barrios, directrice, Approbations fédérales et programmes du Patrimoine et de l'Archéologie, AC

Iulia Madularu, directrice, Centre d'expertise (CE), D&C

Jason Hutchison, chef, Approbations fédérales du design, AC

Yoland Charette, chef, architecture du paysage et design industriel, CE, D&C

Kelly Wojnarski, architecte paysagiste principale, Approbations fédérales du design, AC

Garry Meus, architecte paysagiste principal, CE, D&C

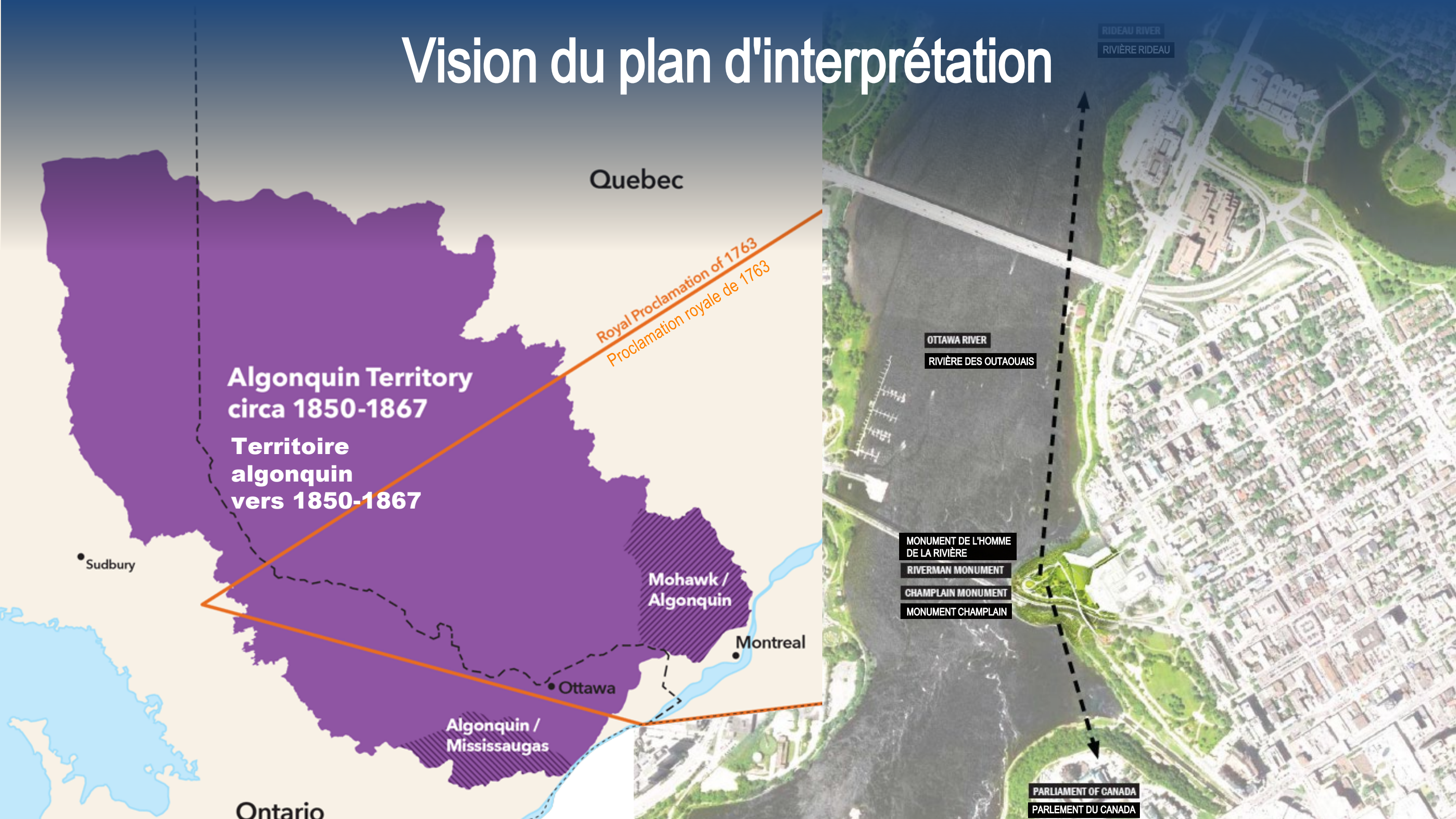
Steven Sdraulig, concepteur industriel principal, CE, D&C

Justin Nadeau, gestionnaire de projet, D&C

La pointe Nepean - Plan du site modifié



Vision du plan d'interprétation



Emplacement du monument de Champlain



Monument de Champlain

Emplacement du monument de Champlain



Emplacement du monument de Champlain



Le monument aux arpenteur-géomètres du centenaire/Centennial Survey Monument

Le siège en béton/the concrete seating bay

*Le monument de Samuel de Champlain/
the Samuel de Champlain Monument*

Bornes repères/Boundary marker

Emplacement de la statue du guide (Zibi Annini)



Emplacement de la statue du guide (Zibi Annini)



Emplacement de la statue du guide (Zibi Annini)



Amendements à l'aire de visionnement

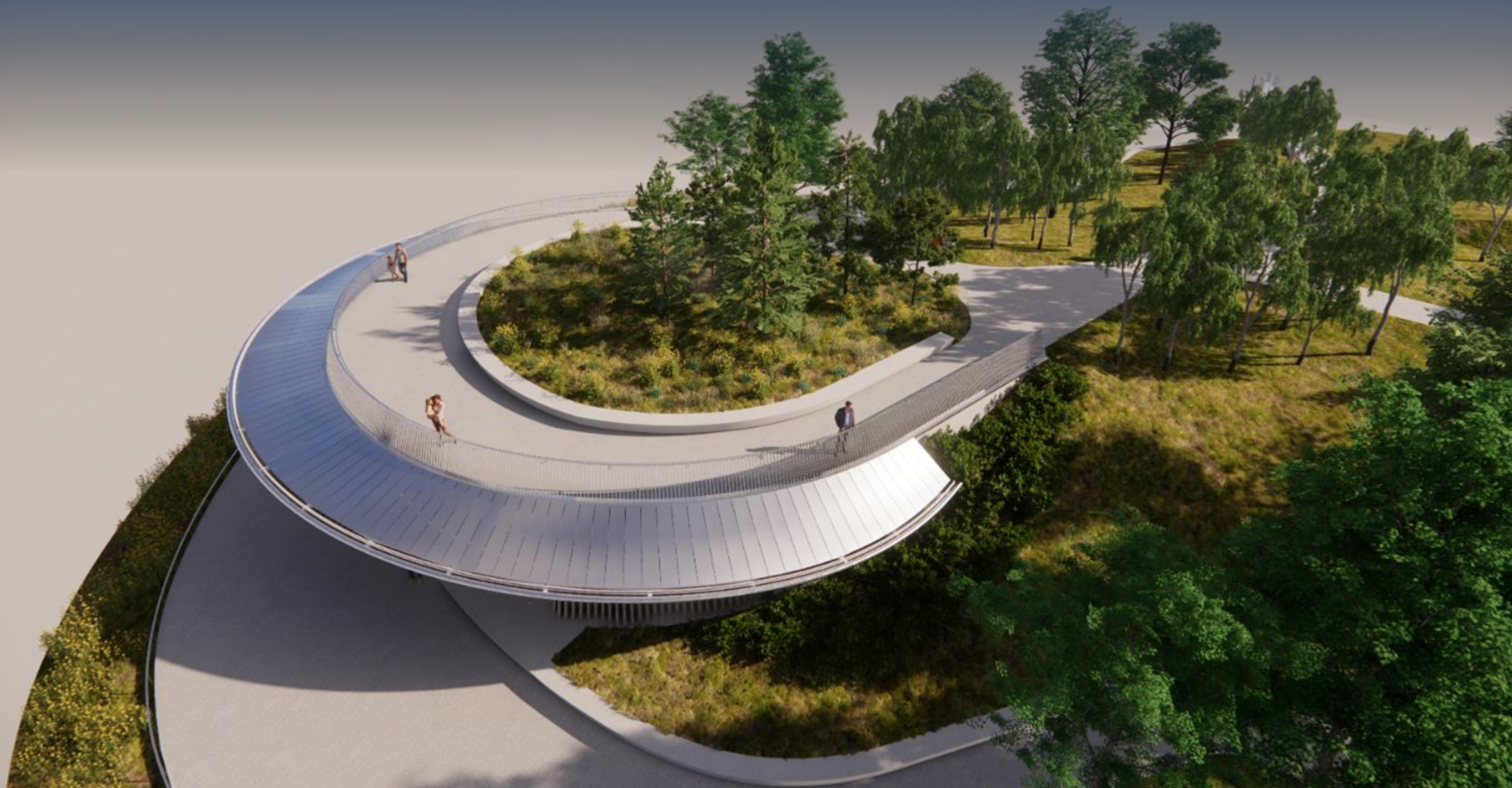


Aire de visionnement

Amendements à l'aire de visionnement



Amendements à l'aire de visionnement



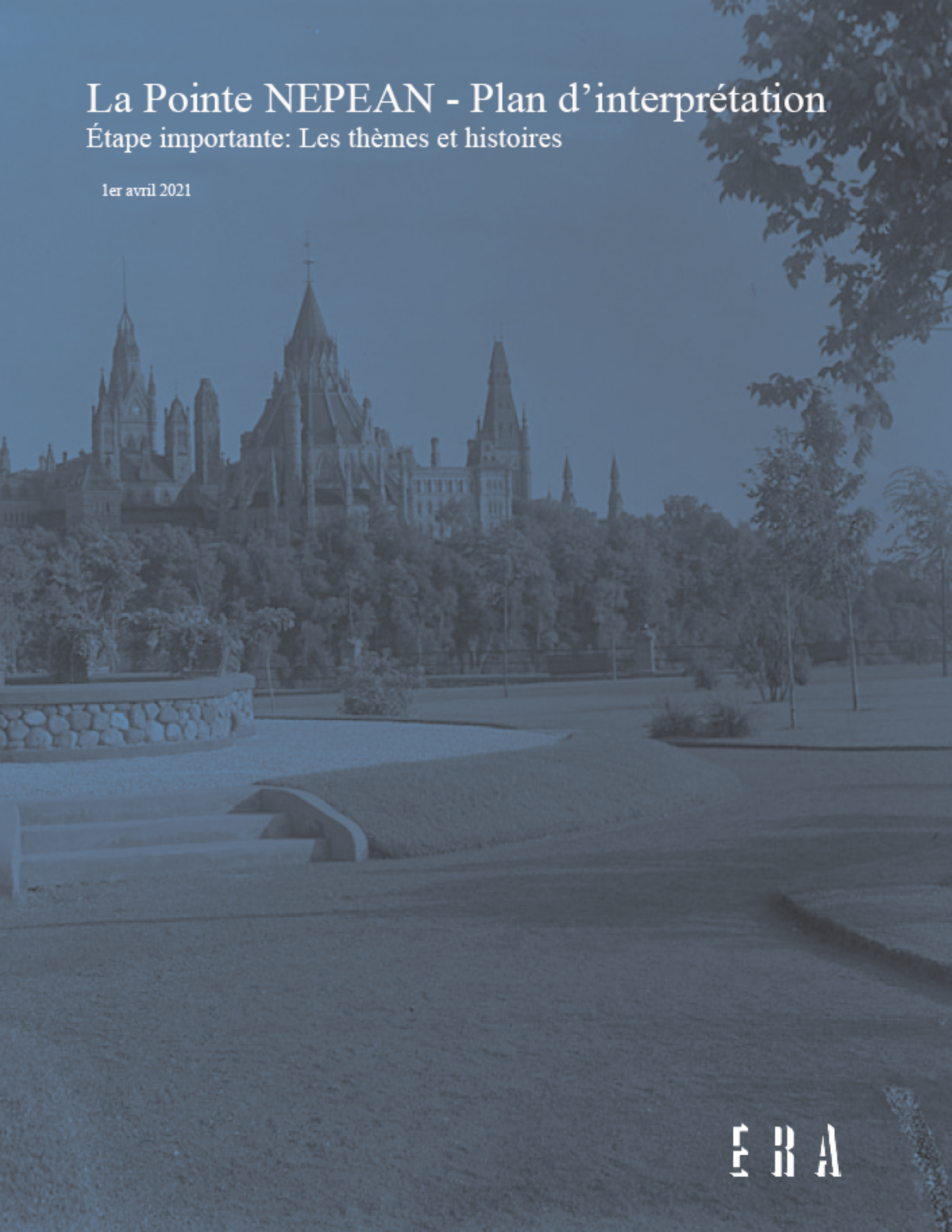
Éléments d'interprétation - Sentier périphérique



La Pointe NEPEAN - Plan d'interprétation

Étape importante: Les thèmes et histoires

1er avril 2021



ÉRA



CONTENU

1	DÉVELOPPEMENT DU PLAN D'INTERPRÉTATION	4
1.1	Phases	4
1.1	L'approche pour la génération de thèmes	5
2	APPROCHE THÉMATIQUE	7
2.1	Rétablir la connection de l'humain à la nature	7
2.2	Le design paysager de la grande rivière	7
3	BREF HISTORIQUE DU SITE	10
4	L'IMPLICATION DES PARTENAIRES	14
4.1	Partenaires fédéraux	14
4.2	Partenaires des Premières Nations	15
5	THÈMES ET HISTOIRES	17
5.1	Thème général: Système d'orientation	18
5.2	Sous-thème: Parcours	21
5.3	Sous-thème: Passage	22
5.4	Sous-thème: Échange culturel	25
5.5	Sous-thème: Enseignement	26
5.6	Travailler avec les éléments environnementaux du site	29
5.7	Opportunités sensorielles	33
5.8	Liens importants entre les thèmes, les éléments et les sens	34
6	APPENDICE - DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE	36
6.1	Sources graphiques historiques	36
6.2	Journaux consultés	37
6.3	Sources écrites publiées	38
6.4	Diverses sources écrites internes et non-publiées	40

PRÉPARÉ POUR

Commission de la capitale nationale
Janet Rosenberg & Studio

PRÉPARÉ PAR:

ERA Architects Inc.
130 Albert Street - Suite 912
Ottawa, ON
K1P 5J4

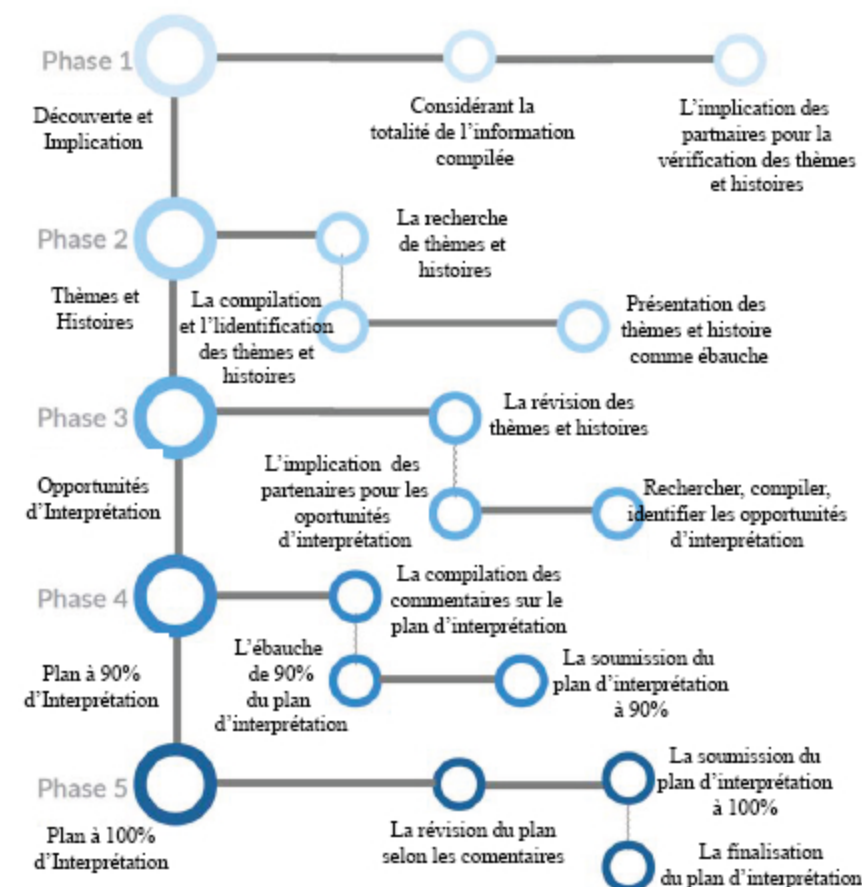
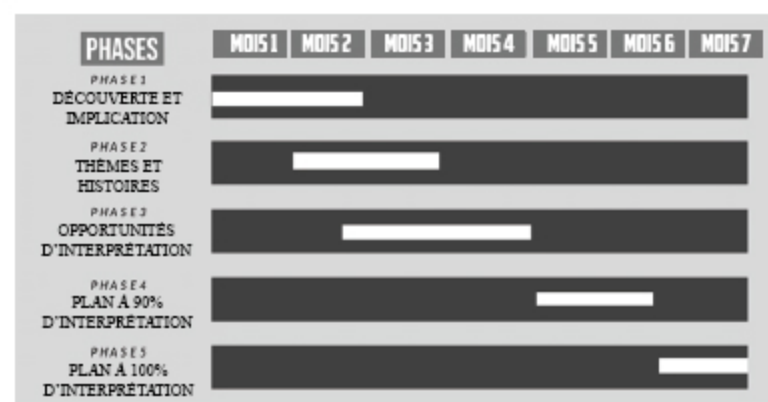
Projet # 17-030-03
Préparé par BB/ LP/ VA
Traduit par GM

1 DÉVELOPPEMENT DU PLAN D'INTERPRÉTATION

Les plans d'interprétation, en général, ont des significations et des intentions variées. Le contenu est souvent forgé par la nature du site, la raison d'être pour laquelle le plan est créé, et ce que le plan veut engendrer. Pour ce qui est de ce plan d'interprétation pour le projet de la pointe Nepean, ce plan cherche à:

- établir les thèmes et les histoires qui seront représenter sur le site, et
- indiquer comment ceci se fera sous la forme des opportunités d'interprétation du site.

Les plans d'interprétation suivent un processus itératif qui suscite de multiples perspectives, des parties prenantes, des designers, et des experts en matière. En prenant compte des différents points de vue, ce document est une articulation initiale à la formulation des thèmes et des histoires pour le plan d'interprétation pour la pointe Nepean. La deuxième composante du plan, les opportunités d'interprétation, sont considérées seulement comme des idées préliminaires dans ce document, et sont inclus à titre d'éléments de visualisation et pour clarifier les intentions principales.



1.1 Phases

Pour les intentions de ce projet, le processus du plan d'interprétation est divisé en cinq phases distinctes suivantes:

- Phase 1: La découverte et l'exploration
- Phase 2: Les thèmes et les histoires
- Phase 3: Les opportunités d'interprétation
- Phase 4: Le plan d'interprétation à 90%
- Phase 5: Le plan d'interprétation à 100%

Ce document est livré à la fin de la phase 2. Mais l'évolution des thèmes et des histoires continuent leur développement et le contenu du plan continu d'être élaborer avec les rencontres subséquentes, des recherches approfondies, la coordination avec l'équipe de design, et les explorations futures.

1.1 l'approche pour la génération de thèmes

Dans le contexte du plan d'interprétation, la génération de themes est une méthode d'organisation d'information sous forme de silos qui aide au développement d'approches intégrales et cohérentes de développer l'expérience du visiteur. Ces thèmes et histoires pour la pointe Nepean ont été généré par la liaison des ressources suivantes:

- Le design du site: qui est informé par le concept et le design de la grande rivière.
- Le contexte du site: ceci inclu l'histoire et l'emplacement dans la capitale
- Les commentaires des partenaires: ceux des partenaires fédéraux et des Premières nations.

Ce document souligne ces silos pour le contenu de l'interprétation au site de la pointe Nepean, et démontre un lien thématique aux multiples composantes du site.



Une partie prenante du design paysager de la grande rivière est l'aspect de rapprocher les gens à la rivière, ainsi que ses attributs variés qui composent son paysage naturel et urbain.

Ci-haut: La rivière des outaouais et le patrimoine architectural qui définissent l'aspect urbain de la ville d'Ottawa, vue de la rive nord de la rivière.

À gauche: Un orage d'éclair qui surplombe la région de la capitale nationale.

À droite: Un esturgeon; une des maintes espèces indigènes de la rivière des outaouais de faune et de flore sauvages menacées d'extinction



2 L'APPROCHE THÉMATIQUE

Un des buts premiers au développement du plan d'interprétation de la pointe Nepean est d'assurer une expérience complète du visiteur, où tous les éléments du design et de l'interprétation sont inter-reliés. Les thèmes et les histoires ont une intention particulière à l'organisation des idées, des concepts d'intervention, et éventuellement, du contenu de l'expérience interprétative. Cette expérience du visiteur est le but premier du plan d'interprétation, où les éléments de design, les aspects du paysage, et la couche d'interprétation se lient ensemble d'une manière unifiée. Ainsi, le design prime sur le développement des thèmes et des histoires reliés au plan d'interprétation.

2.1 Rétablir la connection de l'humain à la nature

Plusieurs composantes de ce nouveau parc de la pointe Nepean se concentrent sur le rétablissement de la connection de l'humain à la nature, et l'opportunité de ramener des éléments de la rivière des outaouais à la trame urbaine. Que ce soit par l'innovation derrière le saut-de-loup qui amène une vue non obstruée de la rivière, l'attention particulière à la sélection des arbres choisis pour leurs qualités de production sonore, ainsi que l'usage de plantes indigènes dans plusieurs aires du site. Tous ces derniers rehaussent la manière avec laquelle le design encourage ces connections entre les êtres vivants. Ces aspects ont été vu de manière positive lors des consultations avec les différents partenaires.

Ceci dit, les thèmes et les histoires ont été développés pour interpréter de manière subtile les éléments naturels du parc et ses environs tout en encourageant la découverte des visiteurs. Cette appréciation de l'espace naturel au sein de l'environnement urbain est une des forces directrices qui guide le design du parc, et ainsi devient un élément clef du plan d'interprétation.

2.2 Le design paysager de la grande rivière

Le design paysager de la grande rivière, qui fut soumis en septembre 2017, offre un aperçu particulier à l'intention du design pour le parc et les maintes connections avec le paysage environnant. Les pages suivantes introduisent des passages qui ont servi d'inspiration au développement des thèmes qui ont formé le plan d'interprétation.



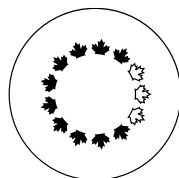


“Le concept de la grande rivière sert à guider la réinterprétation du paysage de la rivière et est la manière avec laquelle les différentes couches de notre histoire est célébrer. Antérieurement, les biens, les services, et les produits furent échanger tout au long de la rivière. Cette réinterprétation de la rivière, présentement, suscite un autre genre d'échange: les échanges d'idées, de croyances, de dialogue, et de nouvelles mémoires culturelles.

“Notre design pour le réaménagement de la pointe Nepean tire du patrimoine de la rivière comme paysage d'échanges et de parcours, en adaptant les thèmes à un usage contemporain. Le design offre au visiteur du parc une visite aux tentations de découverte de parcours variés au sein du paysage de la pointe Nepean, en créant des aires de dialogue et d'échanges culturels.

“En terme de se lier au passé, la vision pour le parc est que le parcours du visiteur, à travers divers aires paysagers, s'illustre par des moments d'arrêt susciter par des bruits sonores de voix multiples, ou le visiteur puisse aussi y incorporer la sienne dans une conversation dynamique.

Intégré au design final du site, les opportunités d'interprétation amènent un couche supplémentaire de découverte au parcours existant, en mettant l'emphase sur le développement de aires de dialogue et d'échanges culturels, ainsi qu'une réinterprétation de la rivière. Le but premier du plan d'interprétation est de développer une approche sensible qui s'uni au design pour rehausser les opportunités d'interprétation au paysage.



NATIONAL CAPITAL COMMISSION COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Excerpt of the Minutes of the

Advisory Committee
on Planning, Design and Realty

Meeting of August 27, 2020

2020-P67 - Nepean Point Redevelopment -
Part 1 Implementation - Remaining Park
Elements 70% Design Development (C)

Members received a presentation on the 70% Design Development of the remaining park elements of the part 1 implementation for the Nepean Point redevelopment project. They made the following comments:

Overall Scheme

- The scheme has been refined and simplified. It is elegant and interesting.
- The richness of the site is missing and could be brought back with simple moves.
- Patterns should be softened with more transitions, and pathways and landscape equally balanced.
- What is being emphasized is not clear: Champlain, the wood structure, or the fence. There is a need to clearly highlight the focal point and the hierarchy between the elements of the scheme.
- Night lighting should be aligned with the Capital Illumination Plan.

Extrait du procès-verbal du

Comité consultatif
de l'urbanisme, du design et de l'immobilier

Séance du 27 août 2020

2020-P67 - Réaménagement de la pointe
Nepean – Éléments restants du parc et
concept finalisé à 70% pour la mise en œuvre
de la partie 1 (C)

Les membres assistent à une présentation sur les éléments restants du parc et le concept finalisé à 70% pour la mise en œuvre de la partie 1 du projet de réaménagement de la pointe Nepean. Ils font les commentaires suivants :

Plan d'ensemble

- Le plan a été redéfini et simplifié. Il est élégant et intéressant.
- La richesse du site est manquante et pourrait être restaurée à l'aide de gestes simples.
- On devrait adoucir la configuration grâce à plus de transitions, et d'un meilleur équilibre entre les sentiers et les aménagements paysagers.
- Ce que l'on veut mettre en valeur manque de clarté : Champlain, la structure de bois, ou la clôture. Il faut clairement souligner le point focal et la hiérarchie entre les éléments du plan.
- L'éclairage de nuit doit s'aligner avec le Plan lumière de la capitale.

2020-P67 - Nepean Point Redevelopment -
Part 1 Implementation - Remaining Park
Elements 70% Design Development (C)

2020-P67 - Réaménagement de la pointe
Nepean – Éléments restants du parc et
concept finalisé à 70% pour la mise en œuvre
de la partie 1 (C)

Whispering Point

- The elevation is not yet resolved with the white square in the middle of the grassed incline.
- Narratives should be included, maybe Indigenous, for a more poetic interpretation, not just signs.

Gathering Circle

- The prominence of the Champlain statue in the location of the gathering circle leaves no opportunity for an Indigenous narrative.

Ha-ha Concept

- The fence behind the ha-ha ditch should be lower than eye level, so the view is not hindered for seated people.
- Border planting along the ditch would prevent people from getting too close.
- The fence is prominent and should be mitigated.

Circulation

- Circulation needs more work and should be resolved.
- Single stairs in pathways are dangerous, and steps without handrails are not allowed.
- The opportunity for a link between the two levels of the park at the base of the Champlain monument was raised.
- Members did not agree on whether stairs would be appropriate at this location.

Planting

- Perennials and more colours should be considered throughout the different areas of the park.

La pointe des murmures

- La façade n'est pas encore résolue, avec le carré blanc qui apparaît au centre de la pente gazonnée.
- On devrait inclure des récits, peut-être autochtones, pour une interprétation plus poétique que si elle se limite à des panneaux.

Cercle de rassemblement

- La prééminence de la statue de Champlain sur les lieux du cercle de rassemblement ne laisse pas la place à un récit autochtone.

Concept du ha-ha

- La clôture derrière le fossé ha-ha devrait être plus basse que la hauteur des yeux, afin que la vue des gens assis ne soit pas bloquée.
- Des plantations en platebandes le long du fossé empêcheraient que les gens s'approchent de trop près.
- La clôture très apparente devrait être atténuée.

Circulation

- La circulation nécessite davantage de travail et devrait être résolue.
- Il est dangereux de prévoir des marches uniques dans les sentiers, et des marches sans main courante ne sont pas permises.
- On soulève la question de l'opportunité d'un lien entre les deux niveaux du parc à la base du monument de Champlain.
- Les membres ne s'entendent pas sur la pertinence d'escaliers à cet endroit.

Plantation

- On devrait envisager des plantes vivaces et davantage de couleurs dans chacune des zones du parc.

2020-P67 - Nepean Point Redevelopment -
Part 1 Implementation - Remaining Park
Elements 70% Design Development (C)

- Trees should be added to mitigate the heat on sunny days.

Materials

- Noble materials should be preferred: granite instead of concrete, especially when natural wood has been favoured elsewhere in the park.
- Materials, and especially wood, should be fireproof and treated to be resilient to vandalism.

Accessibility

- Stairs are not inviting for people with reduced mobility.
- A strong point was made that stairs should not be present unless accompanied by a ramp.

Committee Secretary

2020-P67 - Réaménagement de la pointe
Nepean – Éléments restants du parc et
concept finalisé à 70% pour la mise en œuvre
de la partie 1 (C)

- On devrait ajouter des arbres pour atténuer la chaleur lors des journées ensoleillées.

Matériaux

- On devrait privilégier les matériaux nobles : du granite au lieu du béton, en particulier quand on a privilégié le bois naturel ailleurs dans le parc.
- Les matériaux, et en particulier le bois, devraient être ignifuges et traités de façon à être résilients au vandalisme.

Accessibilité

- Les escaliers ne sont pas accueillants pour les personnes à mobilité réduite.
- On fait observer avec insistance qu'il ne devrait pas y avoir d'escaliers à moins qu'ils ne soient accompagnés d'une rampe.

Secrétaire des comités

Caroline Bied

CAROLINE BIED

Pointe Nepean – Plan
d'interprétation Première réunion de
mobilisation des intervenants fédéraux
14 janvier 2021 – 13 h HNE

Compte rendu de la réunion

- La réunion a commencé par un mot d'ouverture et l'établissement du contexte du projet.
- Les concepts originaux et actuels ont été présentés par Janet Rosenberg et Studio.
- Le processus du plan d'interprétation a été présenté par ERA Architects.
- Une discussion dirigée a eu lieu au sujet de divers éléments de conception et thèmes d'interprétation.

Résumé des sujets soulevés et des opinions émises

- Une discussion très productive a été tenue sur les **contrepoints et l'équilibre**, et une attention particulière a été portée au monument de Champlain et aux possibilités de l'intégrer ou non dans le plan d'interprétation.
- Il y a eu de nombreux échanges sur **l'inclusion de l'histoire, des expériences et des points de vue algonquins** sur le site (aspects historique et contemporain) et sur la forme que cela pourrait prendre.
- De nombreuses personnes ont convenu qu'il est important de tenir compte de **ce que nous voulons que les gens ressentent** à cet endroit et de la façon dont le séjour du visiteur est ensuite présenté et se déroule.
- De nombreux participants ont insisté pour que le plan d'interprétation tienne compte de **la façon dont nous envisageons le site** à partir de multiples perspectives, principalement de différents points de vue culturels, et certains ont parlé de la forme que cela pourrait prendre dans une optique englobant le passé, le présent et l'avenir durable.
- Certains participants ont encouragé les autres à réfléchir à **ce qui confère un caractère unique à la pointe Nepean** en tant que site, et à saisir ces occasions dans le plan d'interprétation.
- De nombreuses questions ont été soulevées sur la façon dont nous pouvons **intégrer les œuvres d'art et d'autres marqueurs physiques** déjà présents sur le site, et il a été convenu que ces éléments doivent être harmonisés en parallèle avec le plan d'interprétation global (et que plusieurs peuvent être mis à profit).
- La discussion a permis de dégager quelques **mots clés possibles** :
 - *Découverte* – historique, mais aussi l'expérience des utilisateurs
 - *Terre* – la terre à cet endroit, mais aussi l'accent mis sur le paysage dans la conception, ce que représente la terre pour les gens et les cultures, cette terre, etc.
 - *Contact* – le contact entre les cultures et les gens, mais aussi le contact contemporain
 - *Point de vue, belvédère ou vues* – l'interprétation de ce que l'on voit depuis ce site
 - *Temps* – le passé, le présent et le futur, le passage du temps, les saisons, etc.
 - *Expérience* – ce que les utilisateurs vivront, mais aussi les expériences du passé
 - *Porte* – le parc en tant que moyen de comprendre la région, la rivière, etc.
 - *Rivière* – la situation de la rivière des Outaouais dans la RCN (physique et symbolique)

Prochaines étapes

- L'équipe du plan d'interprétation a l'intention de reprendre la mobilisation avec les intervenants durant la phase 3 (occasions d'interprétation) au cours des prochains mois. Dans le cadre de cette reprise de la mobilisation, nous discuterons des thèmes et des histoires provisoires et nous examinerons les occasions d'interprétation.
- Si les intervenants ont des questions ou des commentaires avant la reprise de la mobilisation, ils peuvent communiquer avec l'équipe par courriel.
- Les membres du groupe de travail seront avisés séparément au sujet des produits livrables, des réunions, etc., pour la suite des choses.

Deuxième séance de mobilisation avec les intervenants fédéraux au sujet du plan d'interprétation de la pointe Nepean

Le 13 décembre 2021

Présents :

Richard Palmer (PCH)
Greg Hill (Musée des
beaux-arts) Stephanie
Milligan (PCH) Sandra
Richards (PCH) Rene
Tenasco (CCN)
Kirby Whiteduck (conseiller,
Pikwakanagan) Luc Fournier (CCN)
Yoland Charette (CCN)
Garry Meus (CCN)
Justin Nadeau (CCN)
Kim Geoffrion (CCN)
Steven Sdraulig (CCN)
Janet Rosenberg (JRS)
Wayne Swanton (JRS)
Victoria Angel (ERA)
Brittney Anne Bos (ERA)
Claire Forward (ERA)

ORDRE DU JOUR

Présentation

- Mot d'ouverture de la CCN
- Présentation des participants
- Ordre du jour
- Brève présentation du projet
- Échéanciers et produits livrables

Mises à jour – site

- Monument de Champlain
- Mise à jour sur la construction

Mises à jour – plan d'interprétation

- Mobilisation des Premières Nations – Février 2021
- Thèmes du plan d'interprétation
- Mobilisation des Premières Nations – Décembre 2021
- Où nous en sommes

Considérations précédentes, prochaines étapes

- Inspirations et précédents
- Travail en vue de la finalisation du plan d'interprétation à 90 %
- Reprise de la mobilisation

NOTES DE DISCUSSION :

RP (commentaires) :

- L'orientation plutôt que la signalisation est vraiment essentielle. L'interprétation suivrait l'aménagement paysager →; les thèmes clés seraient ensuite prédéterminés et exprimés par le biais de l'aménagement paysager, puis les éléments suivants viendraient après.
- Marche à travers le paysage : remettre en question l'arrivée et l'emplacement de la passerelle et la direction de la vue, ainsi que le sentier le long des limites des propriétés, semble arbitraire – comment cela appuie-t-il l'ensemble du paysage arboré jusqu'au point d'observation et de découverte?
- Lien entre les œuvres d'art et le sens général du site / l'intégration de ces œuvres? Comment ces commentaires seront-ils réglés?

BB:

- Terminologie : examen de la navigation, la découverte et l'orientation – comment une personne se positionne-t-elle dans le paysage?
- Comment pouvons-nous réfléchir chacun pour soi à diverses questions? Continuer d'envisager d'autres termes et de s'appuyer sur les éléments de différents termes.

GM :

- Partie du commentaire de RG portant sur la conception : le sentier peut sembler arbitraire – deux ormes qui définissent la façon dont la passerelle piétonnière rejoint la pointe Nepean et dont le sentier de la passerelle continue vers le nord.
 - o Le point d'arrivée de la passerelle est là pour préserver ces deux ormes matures.
 - o Créer le point d'arrivée de manière à ne pas perturber ces deux ormes, et à continuer sur un sentier.
- Le parcours fait également partie du projet / de l'aménagement général du sentier de la CCN.

RP :

- L'angle est-il nécessaire sur le parcours? Le sentier coupe le point d'observation.

SM:

- Questions concernant l'approche du site – à quoi ressemble-t-elle? L'équipe de l'expérience du visiteur de Patrimoine canadien s'appuie sur les visites à pied. La pointe Nepean est un lieu vers lequel il était difficile de diriger les visiteurs.
 - o Espérons que la nouvelle architecture paysagère permettra de corriger cette situation.
- Est-il prévu d'installer quelque chose là où se trouvait le monument de Champlain? Habituellement, les gens déambuleraient dans cette direction en étant attirés visuellement vers le site?
- Point de vue de l'interprétation de Patrimoine canadien – nous n'avons pas pris part à beaucoup de discussions et avons hâte de participer à la stratégie.

BB:

- La pointe Nepean a été un endroit dissimulé – nous comprenons cela et espérons que les éléments d'interprétation et le nouvel aménagement paysager attireront les visiteurs dans le parc.
- La CCN a envisagé différentes façons d'attirer un plus grand nombre de personnes à la pointe Nepean.

GH :

- Accès – La passerelle piétonnière est l’une des options les plus importantes, car elle crée un lien à partir du parc Major’s Hills qui guide la circulation des visiteurs jusqu’à la pointe Nepean, point d’accès à partir du Musée des beaux-arts du Canada.
- La passerelle piétonnière serait le point clé pour diriger les visiteurs et accroître leur nombre.
- Perspectives – avec les membres de la collectivité et des Premières Nations : différentes idées circulent actuellement sur la façon d’améliorer le secteur.

LF :

- Le Musée envisage-t-il toujours la création d’un accès à la pointe Nepean à partir de l’arrière de l’édifice?

GM :

- L’arrière de l’édifice est une aire de cafétéria. L’équipe de la CCN et le Musée des beaux-arts collaborent pour voir comment la coordination du lien pourrait contribuer à faciliter la transition entre le Musée et la pointe Nepean.
- Le Musée a obtenu les services de sa propre équipe de consultants pour examiner la façon dont ce lien serait établi – je n’ai pas entendu parler de mise à jour récente à ce sujet.
- D’autres liens sont également viables.

GH:

- Confirmation que le Musée demeure ouvert à améliorer l’accès au site, car de plus en plus d’œuvres d’art y sont situées – comment allons-nous interrompre ce site en conjugaison avec ce qui nous est offert en matière de conception?
- Le monument de Champlain a largement contribué à cette interruption – je ne vois pas comment il s’harmonise avec le site, lequel est censé mettre en valeur le paysage? Du point de vue du Musée des beaux-arts – le site ponctué d’œuvres d’art du Musée crée un espace de contemplation, ce qui incite à envisager d’autres points de vue qui tranchent avec un monument colonial – le monument de Champlain semble très curieusement situé.
- Nous n’avons pas obtenu d’autre rétroaction de la part des intervenants des Premières Nations. Nous aimerions connaître leurs points de vue afin d’en tenir compte dans nos commentaires et suggestions utiles pour le plan d’interprétation.
- Y a-t-il moyen que plus d’informations puissent être partagées entre les groupes d’intervenants?

BB:

- Luc Fournier peut répondre : les résumés des deux mobilisations peuvent-ils être partagés? Cela pourrait être très utile pour tout le monde.

LF:

- Sans parler au nom des Algonquins de l’Ontario – c’est un dialogue qui dure depuis des années; on nous a dit que nous devons déplacer le monument – il ne devrait pas être le point d’intérêt principal, il devrait être déplacé à un endroit secondaire, et une interprétation suffisante devrait être présentée à la base du monument pour permettre aux visiteurs de comprendre l’histoire commune.

BB:

- Redistribuez les notes à ceux qui étaient présents; il faut s’assurer que tous les participants sont d’accord pour qu’elles soient distribuées.

GH :

- A-t-on déjà proposé que le monument soit déplacé à un endroit complètement différent?

LF :

- Oui, des suggestions ont été fournies quant à l'endroit où le monument devrait être déplacé – différents endroits dans la capitale – ce que nous avons accompli au cours des derniers mois est le résultat de plusieurs années de dialogue.
- Vous avez mentionné quelque chose sur le fait d'envisager les choses différemment – nous avons l'occasion d'exprimer cela ensemble par le biais de l'interprétation – nous considérerons le monument de Champlain différemment.

KW :

- Le monument est problématique depuis longtemps – les Algonquins de l'Ontario souhaitent que les choses bougent – Ils accepteraient un compromis important, selon lequel le monument n'est plus un point d'intérêt et arbore un profil considérablement plus bas.
- Outils d'interprétation spéciaux – nous donnent une meilleure idée de ce qui peut être faisable.
- La passerelle permettra à beaucoup de visiteurs d'accéder au site grâce à un meilleur accès et suscitera un intérêt accru. Ce projet créera un important point de visite dans la capitale.
- Il existe beaucoup d'occasions de participation et d'inclusion des peuples autochtones.

SM :

- Y aura-t-il des éléments en alternance selon les saisons? P. ex. Terrasse du Château Laurier – chaque été, nous abordons différents thèmes? Quelque chose de semblable pourrait-il être élaboré conjointement avec nous?

GM :

- Il y a beaucoup de possibilités à exploiter – la CCN n'est plus en mesure de concentrer son attention sur différents types d'événements – il faut déterminer les paramètres avec lesquels nous travaillons et prendre part à un effort coordonné pour être en mesure de faire bouger les choses.

BB :

- Y a-t-il des plans en préparation pour la Pointe aux Murmures? (GH)

WS:

- La Pointe aux Murmures est en construction – beaucoup de discussions sont en cours sur ce qui sera fait sur le plateau supérieur. Ce que vous voyez maintenant est le point de départ du consensus. L'avenir nous dira s'il y aura d'autres d'occasions d'envisager les choses.

GH :

- Quelle est l'infrastructure physique? Quel sera le volet média?

GM :

- L'élément média consistera en un volet audio – conçu de manière à intégrer des histoires et une saveur typiquement canadiennes à la façon dont l'expérience de la Pointe aux Murmures est vécue.
- La Pointe aux Murmures serait une forme d'art en soi, pour que cela fasse partie de l'expérience globale.
- Nous rencontrons des problèmes budgétaires quant à la façon d'« harmoniser » ces différents éléments. Nous cherchons comment intégrer les histoires au volet audio. Tout en tenant compte des limites de notre budget, une conversation plus vaste est en cours sur la façon dont cet élément peut aller de l'avant et être finalisé.

GH :

- Quand cela aura-t-il lieu? C'est une excellente occasion d'interprétation.

RP :

- Les sous-thèmes sont-ils disponibles?

BB:

- Livrable pour la CCN seulement – en avril 2021, incertitude concernant la distribution de ces sous-thèmes.

SR :

- Quel est l'échéancier pour la statue du guide anishinabé? Son emplacement est-il toujours en suspens?

BB :

- Nous avons obtenu de la rétroaction des Premières Nations la semaine dernière – l'échéancier est toujours en cours d'élaboration.

LF:

- Je crois qu'il y aura des occasions de dialogue sur la vision quelque part sur le site. Le point de décision est quelque chose que nous voudrions faire ensemble.
- L'équipe de conception a fourni quelques options pour lancer la conversation, d'autres options sont ressorties du dialogue – cela sera abordé à la fin janvier.
- Le but principal était de donner plus d'importance à l'œuvre d'art, et non de la mettre à un endroit où elle serait plus en évidence et non dissimulée.

JN :

- Une visite des lieux au début de l'année serait-elle utile pour que les gens puissent se faire une idée de la façon dont les choses se présentent actuellement?

GM :

- Est-il possible de planifier cela pour le printemps? Laissons passer le congé d'hiver, puis réunissons tout le monde vers le début du printemps pour avoir un aperçu de la façon dont les choses évoluent. Ce serait formidable si les gens pouvaient venir.

JN :

- Avec le plan d'interprétation finalisé à 90 %, y a-t-il une raison de le faire plus tôt?

BB:

- Nous travaillons avec le conseil d'administration pour établir l'échéancier – lorsque nous obtenons de la rétroaction sur certains éléments – cela pourrait fonctionner pour le printemps, ou si cela doit se faire plus tôt, nous pourrions travailler là-dessus.

JN :

- Ressentir le lieu et être sur place est vraiment important! Rene, y retourneriez-vous?

RT:

- J'y retournerais – c'est une bonne idée. Il faut profiter de l'occasion pour inviter d'autres collectivités et personnes-ressources culturelles qui nous aideraient pour le changement de nom de la pointe Nepean à une date ultérieure.

----Fin de la réunion---